

GUIDE PARENT-ENFANT

CAMP DE JOUR

28 juin au
12 août 2021



 VILLE DE
SEPT-ÎLES

TABLES DES MATIÈRES

LE CAMP DE JOUR DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES C'EST :	4
MISSION	4
OBJECTIFS GÉNÉRAUX	4
FORMATION DES MONITEURS	4
SECTEURS	5
HORAIRE DE LA JOURNÉE	5
ARRIVÉES ET DÉPARTS – FONCTIONNEMENT	6
MESURES DE PROTECTION	9
MESURES APPLICABLES – COVID-19	9
ACTIVITÉS PISCINE	10
MATÉRIEL REQUIS	10
REPAS ET COLLATIONS	11
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT	12
TRANSPORT	12
COMMUNICATION AUX PARENTS	13
EN CAS DE RETARD, D'ABSENCE OU D'ANNULATION	13
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES SECTEURS :	14
CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT	14
CODE DE VIE DES ENFANTS	14
MESURES DISCIPLINAIRES	15
INTIMIDATION	16
FICHE D'INSCRIPTION ET FICHE SANTÉ	16
RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX	16
ALLERGIES	16
SÉCURITÉ DES SITES	17
COORDONNÉES	17
POUR JOINDRE LES RESPONSABLES :	18



Cher parent,

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce guide du parent, lequel vous informera sur les règles de fonctionnement du programme du camp de jour de la Ville de Sept-Îles. Comme l'année dernière, 2021 sera un été sous le signe de l'adaptation compte tenu des mesures sanitaires toujours en vigueur (distanciation, mesures d'hygiène et ratios réduits). Par contre, soyez assurés que nous mettons tout en place pour la sécurité, le bien-être et le plaisir de votre enfant.

Notre équipe d'animation met tout en œuvre pour développer des activités amusantes et stimulantes, dans le respect des directives de la santé publique, afin de leur faire vivre un été magique!

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et espérons que cet outil répondra à vos interrogations.

Nous restons disponibles pour répondre à vos questions. Vous trouverez d'ailleurs les coordonnées pour nous joindre en page 18 du présent guide. Nous vous invitons également à vous abonner à la page Facebook [Camp de jour - Ville de Sept-Îles](#) pour recevoir l'horaire de votre enfant, les programmations d'activités et diverses informations pertinentes tout au long de l'été.

Bonne lecture!

LE CAMP DE JOUR DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES C'EST :

- Une équipe de moniteurs des plus dynamiques, encadrée par des moniteurs en chef et des responsables (techniciens en loisirs) ;
- Une accréditation au cadre de référence pour les camps de jour municipaux de l'Association des camps du Québec, et ce, depuis 2016.

MISSION

Dans l'optique de rendre accessible une offre de loisirs variée, le camp de jour offre une programmation et des services d'animation diversifiés permettant à la clientèle de 5 à 12 ans de participer à des activités estivales en groupe, dans un environnement sécuritaire et de qualité.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Plus précisément, le programme du camp de jour vise à :

- Offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et sociales enrichissantes, où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages, dans un environnement amusant et sécuritaire;
- Contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et à l'adoption de saines habitudes de vie ;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu ;
- Permettre à tous les enfants, sans égard à leur incapacité ou situation de handicap, de participer à une vie de groupe et de découvrir son milieu.

FORMATION DES MONITEURS

Tous nos moniteurs suivent une formation de quarante (40) heures donnée par nos responsables, en plus d'une formation en premiers soins d'une durée de huit (8) heures, dispensée par une instance accréditée. Ainsi, nos moniteurs sont bien outillés pour faire vivre un été fabuleux à vos enfants.

SECTEURS

La Ville de Sept-Îles offre le service du camp de jour dans cinq (5) secteurs dans la ville :

Centre-Ville : Centre socio-récréatif et aréna Guy Carbonneau (+ service d'accompagnement Les Hérissons)

Ferland : École Bois-Joli

Ste-Famille : École du Boisé

Rendez-vous des aînés : 286 av. Humphrey

Place de l'Anse : École Camille-Marcoux

HORAIRE DE LA JOURNÉE

Les activités se déroulent **du lundi 28 juin au jeudi 12 août 2021**. À noter qu'en raison du congé de la fête du Canada, il n'y aura pas de jour le jeudi 1^{er} juillet.

Horaire :

- Du lundi au jeudi
- Camp de jour : **de 8 h 30 à 16 h**
- Service de surveillance* - matin : **7 h 30 à 8 h 30** *enfants inscrits au service seulement
- Service de surveillance* - soir : **16 h à 16 h 45**

À noter :

- Tout comme à l'été 2020, il n'y aura **pas de camp de jour le vendredi**.
- Tous les jeunes **dînent sur place** avec leur groupe. *Lunch froid seulement.

ARRIVÉES ET DÉPARTS – FONCTIONNEMENT

ARRIVÉE

Lors de l'arrivée au camp de jour, les parents doivent déposer leur enfant au lieu d'accueil du secteur. L'enfant doit aller s'identifier au moniteur polyvalent.

L'arrivée de **l'enfant qui fréquente le service de surveillance** doit se faire entre **7 h 30 et 8 h 20**. **Aucun enfant ne doit être seul sur le site avant 7 h 30**. Le moniteur polyvalent aura une liste des jeunes inscrits et vérifiera que seuls les enfants inscrits sont admis.

Les enfants qui ne fréquentent pas le service de surveillance doivent arriver à compter de 8 h 20.

LIEU D'ACCUEIL PAR SECTEUR

Secteur	Lieu d'accueil
École Bois-Joli	Stationnement du côté de la Ville
École Camille-Marcoux	Stationnement du côté de la rue
École du Boisé	Débarcadère des autobus
Rendez-vous des Aînés	Stationnement principal
Aréna Guy Carbonneau	Devant le CSR, face à la bibliothèque (piste cyclable)
Centre socio-récréatif	Devant le CSR, face à la bibliothèque (piste cyclable)

Par la suite, l'enfant doit se rendre à la porte extérieure désignée pour son groupe (voir tableau #2) en respectant la distanciation physique. De la signalisation facilitera la circulation pour les enfants. Des stations de désinfection seront aussi installées. Pour les premières semaines, les moniteurs seront sur place le lundi. Le jeune devra ensuite se rendre à son local en suivant les indications transmises par son moniteur. **À noter que seuls les jeunes et le personnel du camp de jour est autorisé à circuler sur le site. Les parents ne sont pas admis.**

L'enfant sera accueilli par ses moniteurs à son arrivée dans le local. Il devra s'identifier à nouveau, se désinfecter les mains et déposer ses effets personnels (sac, boîte à lunch, etc.) à l'endroit prévu à cet effet. Le moniteur notera la présence du jeune.

PORTE À UTILISER POUR ACCÉDER AUX LOCAUX (# 2)

Secteur	Local	Groupe	Porte à utiliser
École Bois-Joli	Salle 34	Coccinelles (5-6)	Porte du service de garde
	Salle 35	Maringouins (6-7)	
	Gym 1	Papillons (7-8)	Porte de la Ville
	Gym 2	Marmottes (9-12)	
École Camille-Marcoux	Salle polyvalente	Sauterelles (5-12)	Porte du côté de la salle
École du Boisé	Local #115	Coccinelles (4-6)	Porte arrière près du module
	Local #114	Maringouins (6-7)	
	Gym 1	Papillons (7-8)	
	Local #116	Abeilles (8)	
	Gym 2	Marmottes (9-12)	
Rendez-vous des Aînés	Salle 1	Coccinelles (4-5)	Porte gauche – côté rue Humphrey
	Salle 2	Maringouins (6-8)	Porte entrée principale
	Salle 3	Marmottes (9-11)	Porte droite – côté rue Iberville
Aréna Guy - Carbonneau	Glace 1	Grenouilles (6)	Porte face au stationnement
	Glace 2	Libellules (8)	Porte principale
	Glace 3	Papillons (8-9)	Porte de la zamboni devant le terrain de soccer
	Glace 4	Tigres (9-10)	
Centre socio-récréatif	Studio	Hérissons	Porte avant du centre socio-récréatif
	E3-E5		
	Ancien Dojo	Marmottes (10-12)	Porte du gymnase côté tennis
	Gymnase 1	Renards (7)	Porte du gymnase côté stationnement
	Gymnase 2	Girafes (7-8)	
	Maison des jeunes	Poussins (4-5)	Porte arrière de la maison des jeunes en bas de la descente
	Sculpture	Hiboux (6)	Porte arrière en bas de la descente
	Céramique	Maringouins (7)	
	Bricolage	Coccinelles (5-6)	
Casa	Abeilles (9)		

DÉPART

L'enfant qui ne va pas au service de surveillance :

- L'enfant qui quitte seul, à pieds ou à vélo est autorisé à quitter (inscrit au dossier) à partir de 16 h.
OU
- L'enfant qui quitte avec un parent ou un adulte autorisé (inscrit au dossier) attend l'arrivée du parent avec le moniteur.

Les parents devront **se présenter à 16 h** au lieu d'accueil déterminé pour leur secteur, en voiture ou à pieds. La distanciation physique de 2 m doit être respectée. Les parents devront s'identifier auprès du moniteur à l'aide de leur mot de passe.

À noter qu'il est primordial de garder votre mot de passe confidentiel afin que votre enfant quitte avec la bonne personne.

L'enfant qui reste au service de surveillance :

Les parents devront se présenter entre **16 h et 16 h 45** au lieu d'accueil déterminé pour leur secteur, en voiture ou à pieds. La distanciation physique de 2 m doit être respectée. Les parents devront s'identifier auprès du moniteur à l'aide de leur mot de passe.

À noter qu'il est primordial de garder votre mot de passe confidentiel afin que votre enfant quitte avec la bonne personne.

Secteur	Lieu d'accueil
École Bois-Joli	Stationnement du côté de la Ville
École Camille-Marcoux	Stationnement du côté de la rue
École du Boisé	Débarcadère des autobus
Rendez-Vous des Aînés	Stationnement principal
Aréna Guy Carbonneau	Devant le CSR, face à la bibliothèque (piste cyclable)
Centre socio-récréatif	Devant le CSR, face à la bibliothèque (piste cyclable)

MESURES DE PROTECTION

En raison de la situation actuelle de la Covid-19, des mesures de précaution sont mises en place, ce qui modifie plusieurs aspects du fonctionnement du camp de jour.

Ainsi, afin de respecter les consignes sanitaires et la norme de distanciation physique de 1 mètre entre les enfants et 2 mètres entre les enfants et les moniteurs;

- ✓ Le ratio est de **15 jeunes par groupe**.
- ✓ Un enfant ne peut être **inscrit que dans un seul secteur** afin d'éviter la contamination entre secteurs.
- ✓ Les groupes ont été formés en tenant compte du nombre de semaines de fréquentation de chaque jeune, pour empêcher les changements de locaux et ainsi limiter les risques de contamination.
- ✓ Pour des raisons d'hygiène, votre enfant devra apporter au camp de jour:
 - **un ensemble de crayons de feutre et de bois**
 - **des ciseaux**
 - **de la colle en bâton et de la colle liquide**

***Ce matériel devra être laissé au camp de jour pour la période de fréquentation.**

- ✓ Les activités extérieures sont privilégiées.
- ✓ Aucun parent, tuteur ou famille n'est autorisé à entrer sur les sites du camp de jour.

Le tout, dans le but d'offrir un service sécuritaire pour vos enfants et nos employés.

MESURES APPLICABLES – COVID-19

En date du 7 juin. En cas de changement, les parents seront avisés.

Afin d'assurer la sécurité et la santé de tous les enfants et des moniteurs du camp de jour 2021, la Ville de Sept-Îles a pris toutes les mesures nécessaires afin d'offrir un environnement conforme aux directives émises par les différentes instances gouvernementales.

Nous demandons votre collaboration afin de faire vous-même l'auto-évaluation quotidienne de l'état de santé de votre enfant. **Si votre enfant doit rester à la maison** (en raison de symptôme ou en attente d'un résultat de dépistage), **nous vous demandons de garder aussi à la maison son frère ou sa sœur fréquentant aussi le camp de jour.**

APPARITION DE SYMPTÔMES DURANT LES ACTIVITÉS

Si le moniteur remarque l'apparition de symptômes liés à la Covid-19 chez un enfant, nous appliqueront cette procédure :

- L'enfant ayant des symptômes sera isolé du groupe dans un local prévu à cet effet;
- De l'équipement de protection individuelle sera fourni à l'enfant;
- Les parents ou tuteurs seront appelés afin de venir chercher leur enfant au camp;
- Une personne désignée s'occupera de votre enfant jusqu'à l'arrivée des parents ou tuteurs.

Les parents ou tuteurs sont responsable de prendre rendez-vous avec la clinique de dépistage. Téléphonnez au 1 833-755-0669 pour prendre rendez-vous.

- Si le test de **dépistage est négatif**, votre enfant pourra réintégrer le camp de jour. Vous devrez fournir une preuve de résultat négatif. De plus, votre enfant ne pourra pas revenir au camp de jour tant qu'il aura des symptômes de la Covid ne s'apparentant pas à un rhume ou allergie saisonnière.
- Si le test de **dépistage est positif**, les directives de la Direction de la santé publique seront mises en application.

Merci de respecter ces consignes afin que tous passent un été en santé et en sécurité

ACTIVITÉS PISCINE



Cet été, tous les groupes du camp de jour auront la chance d'aller une (1) fois à la piscine, et ce, dès la première semaine pour certains groupes. Afin d'assurer la sécurité des jeunes, tous les enfants de 5 à 7 ans doivent obligatoirement porter une veste de flottaison individuelle (VFI). Celle-ci est fournie par la Ville de Sept-Îles. À la piscine, les enfants de 7 ans et plus doivent passer un test de nage afin d'évaluer leur niveau de natation et déterminer s'ils devront porter un VFI et/ou s'ils devront rester dans la section peu profonde de la piscine.

MATÉRIEL REQUIS

Afin d'assurer le bon déroulement des activités, votre enfant doit avoir avec lui son matériel, **bien identifié** :

À apporter à la première journée de fréquentation du camp de jour :

- Ensemble de crayons feutres
- Ensemble de crayons de bois
- Ciseaux
- Colle en bâton
- Colle blanche liquide
- Crème solaire en spray (afin de faciliter l'application)
- Crème solaire en crème pour le visage
- Huile à mouche

Ce matériel devra être laissé au camp de jour pour toute la période de fréquentation, dans un sac-à-dos prévu à cet effet. Pour éviter la perte d'objets personnels, il est recommandé d'identifier clairement le sac et tous les articles de votre enfant.

À porter ou à apporter chaque jour :

- Bouteille d'eau, idéalement réutilisable. Les enfants n'auront pas accès aux abreuvoirs ;
- Écran solaire - **toujours l'appliquer avant l'arrivée au camp de jour ;*
- Des espadrilles ou des sandales de sport, idéalement à bouts fermés, et une tenue vestimentaire appropriée en fonction des conditions météo ;
- Une casquette ou un chapeau pour se protéger du soleil ;
- Un chandail chaud ;
- Un dîner froid et deux collations (*voir section suivante*).

Veuillez noter que l'organisation du camp de jour ne fournira ni bouteille d'eau, ni écran solaire.

REPAS ET COLLATIONS

Tous les enfants dînent sur place, et ce, afin d'éviter le va-et-vient sur les sites d'activités

À apporter :

- **Un repas froid*** *Si vous tenez à ce que votre enfant mange un repas chaud, les thermos sont une belle alternative.*
- Deux (2) collations (AM et PM)

Vos enfants seront dehors la majeure partie de la journée. Ils dépenseront donc beaucoup d'énergie! Assurez-vous qu'ils aient assez de nourriture dans leur boîte à lunch. 😊

- Comme il n'y a pas de réfrigérateur sur place, les packs de glace (*Ice Packs*) sont fortement recommandés pour assurer la conservation des aliments.



Afin de limiter les risques liés aux allergies alimentaires, les lunchs et collations ne doivent pas contenir de noix, d'arachides, de poisson ou de fruits de mer.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

La Ville de Sept-Îles offre un service d'accompagnement pour les enfants ayant des besoins particuliers ou ayant un handicap.

En raison de la situation actuelle avec la Covid-19, le service d'accompagnement sera offert sous forme de groupe, *Les Hérissons*. L'intégration des enfants dans les activités régulières du camp de jour sera possible seulement lors des activités extérieures.

Encadrement et accompagnement : Une équipe composée d'un moniteur-chef et de moniteurs, s'assure en tout temps du bien-être des jeunes et permet à ceux-ci de vivre une intégration des plus significatives dans le cadre du camp de jour. Les moniteurs favorisent la participation des jeunes aux activités organisées dans les différents groupes d'âges lorsque celles-ci se déroulent à l'extérieur.

À NOTER : Les activités se déroulent dans la salle E3-E5 et le studio de danse du Centre socio-récréatif. L'horaire des activités sont les mêmes que pour les groupes réguliers.

Pour plus d'information : Tél. : **418 962-2525, poste 2979**

TRANSPORT

Un service de transport est offert pour amener les jeunes des secteurs de Gallix, du Canton Arnaud et de Clarke au camp de jour du secteur Ferland (école Bois-Joli), de même que pour amener les jeunes du secteur Moisie au camp de jour du Centre socio-récréatif.

Pour bénéficier de ce service, vous devez le mentionner au moment de l'inscription. Les responsables communiqueront avec vous pour vous fournir les informations concernant le point d'arrêt, l'heure de départ et d'arrivée ainsi que pour vous remettre une **carte d'autobus**. Cette carte servira à votre enfant pour l'embarquement dans l'autobus.



COMMUNICATION AUX PARENTS

Une bonne communication avec les parents est primordiale. Nous favoriserons la communication par téléphone. Lorsque la situation le requiert, nous organiserons une rencontre parent/moniteur, en respectant les mesures de distanciation.

À tous les jeudis, les choses particulières que votre enfant devra apporter au camp la semaine suivante seront publiées sur la page Facebook du [Camp de jour – Ville de Sept-Îles](#) (ex. déguisement pour une activité thématique).

À noter que nous répondrons aux messages reçus sur la page Facebooke uniquement durant les heures de travail, soit : du lundi au jeudi, entre 8 h et 17 h.

EN CAS DE RETARD, D'ABSENCE OU D'ANNULATION

Absence d'une journée

Si votre enfant ne se présente pas au camp de jour **pour une journée, il n'est pas nécessaire de nous en informer**. Comme les présences sont prises plusieurs fois par jour, les moniteurs savent qui est présent ou absent cette journée-là.

Annulation d'une semaine de fréquentation

Si vous désirez **annuler un ou des semaines d'inscription**, nous vous demandons de nous en aviser une semaine d'avance soit au maximum le jeudi précédant avant 12 h, **en téléphonant au 418 962-2525, poste 2908**

Le remboursement se fera par chèque au courant de l'été. Lors de l'annulation, la place pourra être comblée par un jeune qui est sur la liste d'attente. Pour ce faire, l'ordre de priorité sera respecté.

Retards

L'enfant qui n'est pas inscrit au service de surveillance doit obligatoirement arriver entre 8 h 20 et 8 h 30. Si vous prévoyez que pour une raison ou un autre, votre enfant n'arrivera pas à l'heure (rendez-vous ou autre), SVP nous en informer au moins une journée à l'avance en communiquant avec le responsable du secteur auquel votre enfant est inscrit, en laissant un mot dans la boîte à lunch ou en avisant le moniteur polyvalent à l'accueil.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES SECTEURS :

- Centre socio-récréatif et aréna Guy-Carbonneau | Centre-Ville
418 962-2525, poste 2979
- École Camille-Marcoux | Place de l'Anse
418 964-3264
- École du Boisé | Ste-Famille
418 962-5382, poste 2404
- École Bois-Joli | Ferland, Clarke et Gallix
418 964-3209
- Rendez-vous des Aînés
286, avenue Humphrey
418 962-1533

CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

En tant que parent d'un enfant fréquentant le camp de jour, vous devez respecter les éléments suivants :

- Être respectueux envers les jeunes et les employés du camp de jour (moniteur, moniteur-chef, responsable, etc.) ;
- Employer un langage approprié et respectueux dans toutes vos communications ;
- Respecter le code de vie du camp de jour et les directives présentées dans le guide parent-enfant ;
- Fournir le matériel nécessaire à votre enfant.

CODE DE VIE DES ENFANTS

- Je respecte les mesures d'hygiène ;
- Je garde une distance de 1 m entre mes amis et moi ; 2 m entre les moniteurs et moi
- Je respecte les autres autour de moi : mes amis, les moniteurs, la direction et toute autre personne ;
- J'évite de bousculer les autres et de me chamailler ;

- Je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes ;
- J'utilise de bons gestes et j'emploie de bons mots lorsque je m'adresse aux autres ;
- J'écoute et mets en application les consignes et les règles de mon moniteur ;
- Je participe activement aux activités ;
- Je ramasse mes déchets et je les mets à la poubelle ;
- Je reste avec mon moniteur et mon groupe ;
- Je m'habille convenablement pour participer aux activités ;
- Je suis de bonne humeur et souriant ;
- Je suis poli avec les moniteurs et les amis du camp de jour ;
- Et surtout...je m'amuse!

MESURES DISCIPLINAIRES

Règlements du camp de jour

Dans l'organisation du camp de jour, tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des enfants et leur offrir un cadre harmonieux, propice au plaisir et à l'épanouissement. Dans cette optique, aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée de la part des jeunes ou des parents.

Ainsi, un enfant peut perdre le droit de fréquenter le camp de jour si :

- Il nuit au bon fonctionnement de son groupe ;
- Il ne respecte pas les règlements ;
- Il a un comportement violent.

En cas de comportement inadéquat, le personnel intervient selon les étapes suivantes :

1. Avertissements verbaux par le moniteur en fonction de l'acte posé par l'enfant. Appel téléphonique aux parents ;
2. Premier avertissement écrit et suspension d'une (1) journée ;
3. Deuxième avertissement écrit et suspension de trois (3) jours ;
4. Renvoi de l'enfant pour le reste de l'été.

Certains comportements peuvent exiger des sanctions immédiates (ex. : fugue, violence physique ou psychologique, intimidation, taxage, etc.). Dans ces cas, les responsables se réservent le droit d'expulser le jeune sans autre préavis. Un enfant pourrait être expulsé du camp de jour si le parent fait preuve de violence verbale, physique ou psychologique envers un membre du personnel ou un enfant.

INTIMIDATION

Les gestes d'intimidation ne sont pas tolérés. Dans le but d'offrir aux jeunes un environnement sain, sécuritaire et agréable, nous vous demandons de nous informer si votre enfant laisse entendre qu'il vit des situations difficiles au camp de jour ou s'il est ou a été victime d'intimidation.

FICHE D'INSCRIPTION ET FICHE SANTÉ

Il est important de remplir la fiche santé pour le bien-être de votre enfant. Si, au cours de l'été, il y a des changements dans l'état de santé de votre enfant, il est essentiel d'en aviser les responsables. *Nous vous demandons d'écrire le plus de numéros de téléphone possible afin qu'en cas d'urgence, nous soyons assurés de vous joindre.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans l'**autorisation écrite** des parents. Les parents doivent **remplir le formulaire d'autorisation de prise d'un médicament, situé à la dernière page de ce guide, l'imprimer et le mettre dans le sac-à-dos de l'enfant** à son premier jour de fréquentation, avec les médicaments à administrer pour la semaine.

Les médicaments seront conservés dans le bureau de la technicienne et ou moniteur-chef de son secteur. Prendre note que seules les doses de la semaine peuvent être conservées dans nos bureaux. Ainsi, le parent doit apporter chaque semaine les doses selon la posologie prescrite du médicament.

Aucun médicament, sous ordonnance ou en vente libre, ne peut être laissé dans le sac à dos de l'enfant, et ce, pour éviter des incidents imprévisibles, notamment le risque que le médicament puisse être pris par un autre enfant.

ALLERGIES

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il est **TRÈS IMPORTANT** d'inscrire cette information sur la fiche santé et d'en informer le moniteur afin de lui expliquer le niveau d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier.

Pour les enfants allergiques qui ont une dose d'adrénaline, ils **doivent TOUJOURS garder leur *Epipen* avec eux** et le parent doit s'assurer que les moniteurs du groupe savent où le trouver en cas de besoin.

Nous vous conseillons d'expliquer comment l'allergie de votre enfant se manifeste et ce qui risquerait de déclencher l'allergie.

- Éruption cutané, réaction respiratoire, réaction gastro-intestinal, réaction cardiovasculaire, réaction neurologique, etc.
- L'ingestion de l'allergène, le toucher, l'odeur, piqure, etc.

Il est important d'informer les moniteurs en charge de votre enfant afin que ceux-ci puissent réagir de manière adéquate et appliquer le traitement à privilégier en cas de besoin.

SÉCURITÉ DES SITES

Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons d'être vigilant près des sites du camp de jour. Voici quelques conseils de sécurité à respecter :

- Réduisez votre vitesse ;
- Accompagnez votre enfant dans le stationnement ;
- Restez à une bonne distance des cyclistes et des piétons ;
- Sensibilisez votre enfant à marcher dans les stationnements et les zones de traverse.

***Une fois arrivé sur le site du camp de jour, seul l'enfant est autorisé à y circuler.**

COORDONNÉES

- Centre socio-récréatif et aréna Guy-Carbonneau | Centre-Ville
500, avenue Jolliet, 418 962-2525, poste 2979
- École Camille-Marcoux | Place de l'Anse
1280, rue Fiset, 418 964-3264
- École du Boisé | Ste-Famille
70, rue Jean-Marc-Dion, 418 962-5382, poste 2404
- École Bois-Joli | Ferland, Clarke et Gallix
95, rue des Chanterelles, 418 964-3209
- Rendez-vous des Aînés
286, avenue Humphrey, 418 962-1533

POUR JOINDRE LES RESPONSABLES :

Secteurs Centre-ville, Rendez-vous des aînés et *Les hérissons* :

- Janique Arseneau, technicienne en loisirs, 418 962-2525, poste 2979

Secteurs du Boisé, place de l'Anse et Ferland :

- Annie Thibault, technicienne en loisirs, 418 962-2525, poste 2961



AUTORISATION DE PRISE D'UN MÉDICAMENT

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de mentionner tout médicament qui doit être pris par l'enfant. Merci d'aviser la direction du camp de jour et/ou service de surveillance de toute modification concernant ces renseignements.

INFORMATION SUR L'ENFANT

Nom de l'enfant :
Date de naissance :
Groupe de l'enfant :

PERSONNES-RESSOURCES

Nom et prénom du parent :		
Tél.(résidence)	Tél. (cellulaire) :	Tél. (travail) :

Raison de la prise du médicament :	
Dose :	
Fréquence :	Heures :
Forme : capsule, pilule <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> spécifiez :	
Mon enfant prend son médicament : seul <input type="checkbox"/> avec de l'aide <input type="checkbox"/>	
Le médicament a besoin d'être réfrigéré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Date du début de la prise du médicament :	Fin :
Le médicament sera remis au moniteur : chaque jour <input type="checkbox"/>	
Autres informations pertinentes :	

J'autorise mon enfant à prendre le médicament décrit ci-dessus en se conformant aux modalités prescrites.

Nom du parent/tuteur : _____

Signature du parent/tuteur : _____

Date : _____